

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 12 décembre 2022 à la salle de la Crosette

Il est 20.19h lorsque Mme Karin EIGENHEER, nouvelle Présidente du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	33
Membres excusés	6
Membre non excusé	1

Se sont excusés pour cette séance : Carol Bonvin, Jean-Daniel Bula, Fabiana Carrer Joliat, Karin Matthey-Junod, Silvia Sebastiani et Joseph Lasser

Non excusé : Alan Carleton

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
- 3) Correspondances
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échancier
- 6) Préavis 3/2022 – Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)
- 7) Préavis 4/2022 – Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles 147 et DP6, _Route de Préverenges
- 8) Préavis 5/2022 – Projet de budget 2023
- 9) Questions en relation avec l'article du Journal 24Heures au sujet des personnes migrantes qui ont été installées dans les locaux propriétés de la société Orllati
- 10) Propositions individuelles
- 11) Divers

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2022

M. JORDAN fait remarquer qu'à la page 23, il manque le mot « ans » dans le 5^{ème} paragraphe du point 9 et M. FANKAUSER ajoute que dans le titre du point 8 (page 22) Il est indiqué préavis 1/222 plutôt que 2022. De plus, au paragraphe 5 du même point le nom de l'entreprise Bersier est mal orthographié. Ces trois fautes d'impression sont rectifiées séance tenante.

Il n'y a pas d'autres remarques. Le PV de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention. Mme EIGENHEER prie M. TAVERNIER et Mme PALPACUER de le signer.

3. Correspondances

28.06.2022	Instructions du bureau électoral cantonal concernant les votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022
09.08.2022	Carte de condoléances à Mme Estelle Deville suite au décès de son papa.
14.09.2022	Réception d'un courrier de M. Frédéric Paquier de Denges se préoccupant du gaspillage électrique sur le territoire communal
19.09.2022	Réponse à M. Frédéric Paquier l'informant que la Municipalité s'est déjà emparée du sujet et qu'une communication municipale sera faite avant la fin de l'année
03.11.2022	Carte de condoléances à M. Philippe Scherz suite au décès de sa maman
09.11.2022	Réception des préavis 3 et 4-2022 et nomination des commissions ad hoc
14.11.2022	Réception d'une carte de remerciements de la famille Deville.
01.12.2022	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour.
06.12.2022	Réception d'une carte de remerciements de la famille Scherz
08.12.2022	Communication du bureau électoral cantonal au sujet de l'annulation des votations cantonales du 12 mars 2023

4. Communications du bureau

Mme EIGENHEER annonce que date retenue pour la prochaine sortie de notre Conseil, en compagnie de la Municipalité, sera le samedi 10 juin 2023. Au programme, une visite du site de Savatan.

5. Communications municipales et échancier

Au terme de cette année, M. MONNIN a préparé une liste d'informations qu'il souhaite communiquer à l'assemblée.

En cette année 2022, après le Covid et ses restrictions, une certaine normalité a été retrouvée, marquée toutefois par la guerre en Ukraine et ses difficultés économiques. Nous vivons une période difficile au niveau énergétique, des restrictions semblent se profiler et surtout une augmentation des coûts liés à l'énergie. La Municipalité ainsi que le personnel communal ont ensemble effectué un « brainstorming » pour lister toutes les possibilités à disposition visant à économiser l'énergie, à savoir l'électricité, le gaz ainsi que les pellets de chauffage. Ces mesures font l'objet d'un « tout ménage » qui sera distribué avant la fin de l'année, afin de sensibiliser chacun à cette problématique. Le document sera également affiché au pilier public et publié sur le site Internet de la Commune.

Pour donner l'exemple, la Commune a renoncé à illuminer le sapin de Noël, situé au centre du village, mais en maintenant toutefois sa décoration.

Les autorités cantonales ont mis en place un plan de crise appelé « plan Ostral » basé sur 3 axes en sachant que la zone dangereuse (coupures d'électricité) est située entre les mois de février et mars 2023. Ces axes comprennent notamment un volet économies. Chacun devra en faire. Il pourra y avoir des restrictions, mais si cela ne suffit pas un contingentement sera mis en place. Il s'agira d'un rationnement pour les clients qui utilisent plus de 100'000 kwh et qui sont maintenant déclarés dans les registres cantonaux. Si ce rationnement ne s'avère pas suffisant, un délestage sera mis en place comprenant des coupures d'électricité selon un horaire à définir avec un préavis d'une semaine.

A ce sujet, les communes ont reçu un ordre du Canton de prévoir un point de rencontre d'urgence en cas de délestage, dénommé PRU. La Municipalité s'active pour mettre en place ce PRU qui se situera dans les locaux de l'administration communale. Une génératrice a d'ailleurs été acquise afin de parer à toute éventualité. Toutes les informations destinées à la population seront faites en accord avec les services cantonaux.

En cas de coupure générale d'électricité, selon un tournus, il y aura une coupure de 4 heures possible à toute heure du jour ou de la nuit. A ce sujet, la Commune serait heureuse d'accueillir des bénévoles pour aider. Si des membres du Conseil sont disposés à fonctionner comme tels, ils sont priés de s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil.

Le réchauffement climatique est une préoccupation de tous ainsi que de la Municipalité qui a planché, cette année, sur diverses mesures, également grâce à l'aide de certains membres du Conseil qui ont alimenté le réservoir de suggestions lors d'entretiens instructifs et constructifs. Au printemps 2023, un préavis sur ce thème sera présenté au Conseil.

Quelques événements joyeux ont néanmoins émaillé l'année : l'accueil du Tour de France au mois de juillet 2022. M. MONNIN en profite pour remercier les sociétés locales pour l'organisation de cette rencontre conviviale. Les traditionnelles manifestations de notre village : la fête du 1^{er} Août, le Souper Saucisses ainsi que le Loto de l'Union des Sociétés locales. Un grand merci aux bénévoles sans qui ces événements ne pourraient avoir lieu.

M. SIRISIN s'inquiète de l'avancée des travaux du Pont Rouge.

M. MONNIN le rassure en indiquant que le nouveau pont sera installé dès le jeudi 15 décembre 2022. De nombreuses difficultés, lors de la construction de l'édifice, n'ont pas permis d'en achever sa réalisation avant. Sa fermeture a permis de se rendre compte de son utilité pour tous ses usagers.

Pour terminer M. MONNIN adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes qui s'engagent bénévolement au sein de la Commune, à tous les collaborateurs communaux pour leur collaboration active et efficace tout au long de l'année, ainsi qu'à tous ses collègues municipaux et au nom de la Municipalité, il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous les membres de l'assemblée.

6. Préavis 3/2022 – Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

Mme EIGENHEER prie Mme ESPANA – en l'absence de Mme CARRER JOLIAT Présidente de la commission adhoc, de donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte, mais aucune remarque n'étant formulée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

Le préavis 3/2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité

7. Préavis 4/2022 – Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles 147 et DP6, Route de Préverenges

Mme EIGENHEER invite M. SIRISIN Président de la commission adhoc à donner lecture du rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte et aucune remarque n'étant formulée, Mme EIGENHEER suggère de passer au vote.

Le préavis 4/2022 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 5/2022 - Projet de budget 2023

Mme EIGENHEER prie Mme MENU pour la Commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

Elle passe ensuite en revue toutes les pages du document ainsi que celui de l'EPSP et ouvre la discussion. Les chapitres suivants suscitent les commentaires ci-après :

Page 4 – Administration générale – 110 – Personnel

301.00 – Traitement du personnel.

Intervention de M. TAVERNIER qui constate une augmentation de CHF 25'000.00 sur le poste traitement du personnel, représentant 3% de plus par rapport à l'an passé.

M. MONNIN réplique que le règlement communal stipule que les salaires doivent être adaptés en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Un 3% d'adaptation a dès lors été prévu.

Page 5 - Administration générale – 112 – Economat, Chancellerie

M. TAVERNIER désire des compléments d'informations sur les postes suivants :

315.02 – Entretien matériel informatique y compris cyber sécurité.

M. MONNIN explique qu'avec l'aide de M. Yan BORBOEN, la Commune a étudié diverses possibilités de sécurisation du système informatique, ceci suite au nombreux cyber attaques dont ont été victimes certaines communes. Un mandat a été confié à la société T2I qui a d'abord procédé à une révision et amélioration complète du système informatique communal. Depuis des tests sont régulièrement mis en place pour sensibiliser l'ensemble du personnel disposant d'un PC car la plupart des attaques se font par le biais d'un courriel. La garantie de sécurisation n'est pas totale, mais des mesures sont prises pour veiller à maintenir une bonne sécurité informatique.

365.00 – Dons, aides, subventions.

L'aide à l'Abbaye est chiffrée à CHF 12'500.00. En 2023, Denges devra organiser l'Abbaye, seule fête du village. M. TAVERNIER estime le montant de cette subvention faible. Sera-t-elle augmentée ? Il conviendrait de la comparer à celle versée il y a 3 ans.

M. MONNIN argumente que le montant alloué a été décidé d'entente avec le comité de l'Abbaye. La Municipalité leur a demandé d'établir un budget et c'est sur cette base que ce montant a été décidé d'entente entre parties.

Page 6 – Finances – 210 – Impôts, taxes et Patentes

M. MONNIN souligne la prudence qui a prévalu à l'estimation des revenus. 2023 semble se profiler comme une année économiquement difficile, raison pour laquelle la prudence est de mise. Certains postes, par exemple l'impôt sur les successions, sont difficilement budgetables. Il en va de même pour l'impôt sur les gains immobiliers. En 2021, il s'est élevé à CHF 115'000.00 grâce à la vente de parcelles importantes, mais les prévisions de 2023 ne sont plus les mêmes et le poste a été adapté à CHF 50'000.00. Il s'agit également d'être prudent concernant l'impôt sur les sociétés en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie qui risquent de péjorer les résultats des entreprises.

Tenant compte de l'inflation relativement importante, Mme ESPANA s'étonne que le montant de l'impôt sur les revenus ait été revu à la baisse.

M. MONNIN rétorque que certains postes compris dans le montant budgété de CHF 4 Mio pourraient subir des modifications en 2023.

M. D'ETERNOD juge que l'arrivée de nouveaux habitants va générer des encaissements impôts et il ne voit pas le reflet de cet élément dans le budget 2023, tenant compte notamment du nouveau quartier des Ochettes.

Ayant discuté avec le promoteur du chantier, M. MONNIN ne peut pas encore préciser quand les nouveaux habitants pourront emménager. Il est possible que quelques-uns arrivent avant la fin de l'année 2023 mais rien n'est confirmé pour l'instant. Il rajoute que l'arrivée des nouveaux contribuables dans le quartier des Marais n'a pas eu une grosse influence sur les entrées des impôts.

Page 14 – Travaux – 460 - Egouts et Epuration

381.00 – Attr. Excédent taxes exercices

M. SCHERZ constate une grosse différence entre les budgets 2022 (568'000.00) et 2023 (76'000.00).

M. MONNIN argumente qu'en 2022, une taxe d'introduction à l'égout de plus de CHF 500'000.00 a dû être budgété pour le nouveau quartier des Ochettes, ce qui ne sera pas le cas en 2023.

Page 11 – Travaux – 431 – Eclairage public

312.00 Consommation d'électricité.

M. D'ETERNOD s'étonne que dans les commentaires du budget, il soit fait mention d'une réduction d'éclairage de 80% or il constate que le poste mentionne le même montant que l'année précédente, soit CHF 5'000.00.

M. MONNIN explique qu'en prenant pour base l'exercice 2021 qui comptabilisait un montant de CHF 6'268.30 et où il n'y avait pas encore eu de réduction d'éclairage, il a paru opportun de provisionner ce poste à CHF 5'000.00.

Page 14 – Travaux – 460 – Egouts et Epuration

352.00 – Participations versées à l'ERM

M. SIRISIN a remarqué dans la consultation d'un dossier qu'on évoque une participation de CHF 37'000.00 alors qu'il est fait mention de CHF 122'000.00.

M. MONNIN spécifie qu'il s'agit pour les 37'000.00 d'une participation au capital alors que la somme de CHF 122'000.00 se rapporte à des frais de fonctionnement.

Le passage en revue des pages du budget des EPSP ne soulève aucune remarque si ce n'est un commentaire de M. MONNIN précisant que le nombre d'élèves a diminué alors que les prévisions cantonales étaient beaucoup plus optimistes.

Rebondissant sur le sujet, M. TAVERNIER juge opportun de savoir où en est la réflexion de l'agrandissement du collège de Denges.

La réflexion de la Municipalité va dans le sens d'une rénovation du bâtiment explique M. MONNIN, mais tenant compte de la vétusté de l'édifice, cette rénovation est plus importante que prévu. Il s'agira dès lors de prévoir, outre une rénovation, un agrandissement permettant d'inclure des nouvelles classes ainsi que les locaux de l'UAPE y compris une cantine. Une étude sera réalisée avec le concours d'un bureau d'architecte.

La revue du budget communal se poursuit et M. GOETTE se demande si la réforme policière - qui impacte le budget de 3% - est censée prendre fin un jour.

M. FRANCO spécifie que le projet de départ se nommait « réforme policière » et il ne s'agit toutefois plus maintenant de réforme, mais de routine. Il y aura néanmoins une réforme suite à la révision de la nouvelle péréquation où toutes les communes participent. Le solde est réparti entre les communes délégatrices, s'agissant de celles qui ne possèdent pas de police intercommunale. Le montant de la participation 2023 est en hausse en raison d'une acquisition plus importante de matériel informatique.

M. MONNIN précise que le terme « réforme » sera remplacé par une expression plus adaptée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme EIGENHEER clôt la discussion et passe au vote.

Le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 31 voix et 1 abstention.

9. Questions en relation avec l'article du Journal 24Heures au sujet des personnes migrantes qui ont été installées dans les locaux propriétés de la société Orllati

M. BERARD prend la parole pour citer deux articles parus dans le quotidien 24 Heures en date des 25 octobre et 9 décembre 2022 relatant qu'une quarantaine de personnes migrantes ont trouvé refuge dans un ancien restaurant situé sur la Commune de Denges. Elles vivent dans des conditions dramatiques.

Il s'interroge sur le fait de savoir si la Municipalité dispose d'informations à ce sujet et si elle est en mesure d'agir pour aider ces personnes.

M. MONNIN clarifie la situation en donnant des explications d'un point de vue légal. En septembre 2022, la Municipalité a été informée par la Gendarmerie que des squatters occupaient une propriété privée dans le périmètre de la zone d'activités de la Pale. Le propriétaire des lieux a été avisé et s'est rendu sur place pour constater la situation, à savoir que ces personnes ont pris possession illégalement des lieux. Il s'agit de migrants sans papiers ayant passé par les services cantonaux mais n'ayant pas reçu d'autorisation de séjour. Ces personnes ne font pas partie du système d'aide d'urgence. Seul le propriétaire peut déposer une plainte pour occupation illicite des locaux.

M. MONNIN a pris contact avec ce dernier qui a décidé de ne pas porter plainte mais de négocier avec eux pour la libération des lieux dans les meilleurs délais.

La seule action possible pour la Commune est de veiller à ce qu'il n'y ait aucune déprédation sur le territoire communal. A ce propos, la Gendarmerie effectue des rondes et aucun vandalisme n'a été constaté sur le domaine public à ce jour.

Le rôle de l'autorité communale est d'appliquer la loi, ce qui a été clairement confirmé par tous les contacts que M. MONNIN a pris aussi bien avec la Préfecture qu'avec M. le Préfet lui-même.

Il rappelle que ces personnes séjournent illégalement non seulement dans des locaux inappropriés mais également sur le sol helvétique. L'accueil d'urgence n'a de sens que s'il est encadré et permet une dynamique de réinsertion. Cette réflexion a été appliquée par le Conseil Communal de Lausanne qui n'est pas entré en matière sur un accueil d'urgence.

M. TAVERNIER demande s'ils sont toujours sur place.

M. SIRISIN qui habite non loin de là confirme qu'ils sont toujours dans les lieux. Il s'étonne des propos tenus par M. MONNIN et estime que si le Canton et la Confédération ne peuvent agir, un citoyen peut le faire.

10. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil.

11. Divers

M. SCHERZ désire connaître la raison pour laquelle la séance du Conseil communal se déroule maintenant toujours à la Salle de la Crosette et non plus à la salle des Jardins.

Mme EIGENHEER indique que c'est essentiellement pour des raisons de connections au réseau Wifi, réseau non disponible à la salle des Jardins, mais la possibilité de retourner dans cette salle sera toutefois envisagée.

M. MONNIN informe que si la date de la sortie du Conseil est maintenue au samedi 10 juin 2023, aucun membre de la Municipalité ne pourra y participer car il vient d'apprendre que c'est à cette même date qu'aura lieu la journée de l'Union des communes Vaudoises.

Mme EIGENHEER va examiner la possibilité de déplacer cette date.

M. TAVERNIER vient aux nouvelles concernant l'installation du chauffage à distance (CAD) dans le quartier des Moulins.

M. MONNIN précise que le projet est piloté par la Romande Energie. Des propositions ont déjà été faites aux habitants du quartier et une réunion réunissant des représentants des Moulins devrait se dérouler au début de l'année 2023.

Question de Mme ROSE : à quelle date le Pont Rouge sera-t-il utilisable ?

M. GALLAY, en charge de ce dicastère, détaille les points suivants :
. la pose du pont est prévue le jeudi 15 décembre 2022
. l'ouverture se déroulera avant Noël si le programme se passe selon les prévisions.

M. SIRISIN demande quand sera posé le ponceau.

Le même jour que le Pont Rouge confirme M. GALLAY. Ce ponceau a également été entièrement refait et élargi. Les barrières d'origine sont conservées.

M. LEMAY souhaite savoir si, hormis les contraintes de délais, il y a eu des problèmes techniques nécessitant des révisions sur ces passerelles.

M. GALLAY explique qu'outre les mains courantes, les tubes ont été renforcés, y compris avec des essais de pliage. Il n'y a pas eu de problèmes techniques particuliers. La seule contrainte a été celle visant à obtenir la couleur rouge, la pigmentation du béton étant difficile à réaliser. M. GALLAY se réjouit que les usagers puissent à nouveau emprunter cette nouvelle passerelle qui a très belle allure.

Plus personne ne demandant la parole, Mme EIGENHEER lève la séance à 21.18h en souhaitant de très belles fêtes à l'assemblée et en conviant tous les participants à une verrée offerte par la Municipalité.

La Présidente



K. Eigenheer



La Secrétaire



F. Palpacuer